



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-FLORENTIN COURCHAMP

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée présente des concentrations en nitrates élevées. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

L'eau distribuée contient également des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé de ces molécules est mis en place.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
SOURCE DE COURCHAMP, SOURCE LA QUEUE DE
PELE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement simple au chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente 595
personnes sur 1 commune (TURNY). Le
responsable des installations est : « SIAEP REGION
SAINT-FLORENTIN ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
SIAEP REGION SAINT-FLORENTIN » qui assure
l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes
soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

C Dépassements réguliers de la limite
réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **43,7 mg/L**
Valeur maxi : **58 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite
réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **8**
Conformité : **38 %**
Nombre de substances recherchées : **353**
Valeur maxi : **2,5 microgramme/L**
(chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : **atrazine déséthyl**
; chlorothalonil r471811 ; glyphosate et 1
autre(s)

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur maxi : **2,7 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau liée
à la nature géologique des sols exprimée en degré
français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **25,4 °f**
Valeur maxi : **25,4 °f**

Quelques conseils

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur,
assurez-vous qu'il alimente
uniquement le réseau d'eau chaude
et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez
autant que possible votre utilisation
de l'eau du robinet pour les usages
autres qu'alimentaires et d'hygiène
corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/03/2025

UDI 089000747

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.